

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Nathalie BOUZID, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BURLLOT, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Catherine DREZET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Nathalie BEUVY,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Camille CAURET,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Marie-Paule ALLAIN,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine LELIONNAIS

Délibération n°2023-177

Membres en exercice : 69 Présents : 55

Absents : 14

Pouvoirs : 8

EAU ASSAINISSEMENT
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021-2028
(PLESTAN ET JUGON-LES-LACS COMMUNE NOUVELLE)
AVENANT N°1 AU CONTRAT

Lamballe Terre & Mer a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la société VEOLIA sur le territoire des communes de Plestan et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle par contrat de délégation de service public signé le 4 décembre 2020, pour la période 2021-2028. Ce contrat n'a pas fait l'objet d'avenant.

Dans l'optique de supprimer la dégressivité des tarifs de consommation d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, il est proposé de supprimer la dégressivité des tarifs du délégataire, prévue à son contrat. Cette suppression prendrait la forme d'un avenant n°1 au contrat de délégation de service public.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de supprimer la dégressivité des tarifs au m³ prévue au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des communes de Plestan et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle 2021-2028,
- APPROUVE les modalités de l'avenant n°1 au contrat établi,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur le territoire des communes de Plestan et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

7 NOV. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

8 NOV. 2023

De la publication le

Pour le Président
Par délégation
YVES MICHEL
Directrice
Administration Générale
8 NOV. 2023